

RAPPORT N° 05/6-14
au Conseil Municipal

OBJET

RUE DU BOIS-DE-NEFLES
REFECTION DE CHAUSSEE ET DE TROTTOIRS

APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères, et rentrent dans certains domaines comme celui de la voirie.

La Commune souhaite engager des travaux réfection de chaussée et de trottoirs sur la Rue du Bois-de-Nèfles, et se propose de financer cette opération au titre du CAC.

Afin de sécuriser le cheminement et les traversées des piétons sur la Rue du Bois-de-Nèfles, et d'améliorer le confort et la sécurité des usagers de la voie, des travaux sont nécessaires. Ils consistent en la réfection du corps de chaussée et en la réfection et l'élargissement de certains trottoirs, ainsi qu'en la remise en état de ceux existants.

Plan de financement prévisionnel

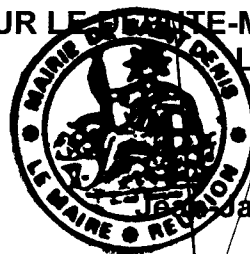
- Estimation totale du projet	180 000,00 € HT
. Participation du Département	153 000,00 € HT
. Part de la Commune	27 000,00 € HT

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/6-14
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

**RUE DU BOIS-DE-NEFLES
REFECTION DE CHAUSSEE ET DE TROTTOIRS**

APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-14 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réfection de chaussée et de trottoirs sur la Rue du Bois-de-Nèfles.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement correspondant :

- Estimation totale du projet	180 000,00 € HT
. Participation du Département	153 000,00 € HT
. Part de la Commune	27 000,00 € HT

DELIBERATION N° 05/6-14

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention auprès du Département au titre du Contrat d'Aide aux Commune 2005/ 2007.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



Jacques MOREL

[Faint, illegible text, possibly a list or table of contents]